

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 75 (1949)
Heft: 1

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie

F. ROUGE & Cie
à Lausanne

Prix du numéro :
1 Fr. 25

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. † L. HERTLING, architecte; P. JOYE, professeur; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. D'OKOLSKI, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. MARTIN, architecte; E. ODIER, architecte; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte; G. FURTER, ingénieur; R. GUYE, ingénieur; *Valais* : MM. J. DUBUIS, ingénieur; D. BURGNER, architecte.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur. Case postale Chauderon 475, LAUSANNE

TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces
répétées

ANNONCES SUISSES S.A.

5, Rue Centrale
Tél. 2 33 26
LAUSANNE
et Succursales

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : Construction de bâtiments universitaires au Mail, à Neuchâtel. Concours d'architecture. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Extrait des procès-verbaux du Comité central, juin-octobre 1948; Communiqués du Secrétariat. — CORRESPONDANCE : Lettre ouverte. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

Construction de bâtiments universitaires au Mail, à Neuchâtel

CONCOURS D'ARCHITECTURE

La Faculté des sciences de l'Université devant faire face à des besoins toujours croissants, le Département des travaux publics du canton de Neuchâtel prévoit la construction de nouveaux bâtiments devant abriter les instituts de chimie, de zoologie et de botanique.

Ces instituts firent l'objet d'un concours d'architecture ouvert au printemps 1948.

Les immeubles étaient à construire au lieu dit « au Mail », sur une parcelle déjà partiellement occupée par l'institut de géologie. Il devait être prévu la construction de deux bâtiments distincts; l'un destiné à recevoir l'institut de chimie, l'autre l'institut de zoologie et l'institut de botanique.

La partie sud du terrain devait être réservée à l'aménagement d'un jardin botanique.

Le premier bâtiment (zoologie et botanique) devait comporter les locaux suivants :

Sous-sol, magasins et dépôts; *rez-de-chaussée*, institut de zoologie (grand laboratoire, aquariums, verrerie, photographie, chimie biologique, microtomie, cabinet du professeur, laboratoire privé, assistant, doctorant, petite salle de cours, collections, bibliothèque, escaliers, vestibule, etc.); *premier étage*, institut de botanique (laboratoire, herbiers, verrerie, photographie, chimie biologique, étuves, microtomie, cabinet du professeur, laboratoire privé, petite salle de cours, bibliothèque, escalier, vestibule, etc.); *deuxième étage* (ou en annexe), une salle de travaux pratiques et dépendances.

Le second bâtiment (chimie) devait être construit en éléments de 6,50 × 3,35 m environ de surface utile qui, juxtaposés,

formeront des locaux de la grandeur voulue et pourront être aménagés indifféremment en laboratoire, bureau, bibliothèque, etc. Les parois séparant ces locaux devaient être soit en galandages, soit vitrées, et pouvoir être déplacées cas échéant, sans grandes difficultés.

L'énumération des locaux nécessaires s'établissait sur cette base comme suit :

Sous-sol, dépôts et magasins; *rez-de-chaussée*, travaux pratiques, chimie-physique (3)¹, photographie (1), recherches de chimie-physique (3 × 1), collections de chimie-physique (1), collections électro-chimie (1), recherches de chimie organique (3 × 1), travaux malodorants (2), combustions organiques (1), grande bibliothèque (3), petite bibliothèque (1), verrerie (2), travaux malodorants inorganiques (1), escalier, vestibule, etc.; *premier étage*, premier professeur (3), balances (1), préparateur (1), atelier (1), assistant (1), deuxième professeur (3), laboratoire de préparations organiques (3), assistant de chimie organique (1), laboratoire de chimie inorganique (2), grand laboratoire chimie analytique (6), escalier, vestibule, etc.; *deuxième étage* (ou en annexe), des salles de cours et divers locaux de préparation et de collection.

Le concours était réservé aux architectes neuchâtelois, quelle que soit leur résidence en Suisse et aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis un an au moins.

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'éléments 6.50 × 3.35 m.

(Voir suite page 5).